

Politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote

Les véhicules d'investissement gérés par Elige Gestion n'investissent que dans des sociétés non cotées. Néanmoins, et en ligne avec les articles 319-21 et suivants du Règlement Général de l'AMF, la politique d'Elige Gestion est de participer et de voter à chaque assemblée d'actionnaires des sociétés des portefeuilles qu'elle gère ou de s'y faire représenter.

L'exercice de ces droits de vote se fait conformément aux accords mis en place, notamment le pacte d'actionnaires qui définit les décisions importantes qui, avant d'être le cas échéant soumises au vote des actionnaires, doivent être préalablement autorisées par l'organe de surveillance dans lequel siègent les représentants d'Elige.

L'exercice du droit de vote par Elige est effectué pour le compte et dans l'intérêts des investisseurs des véhicules gérés tout en respectant l'intérêt social de la société du portefeuille concernée.

Toute demande relative à la politique des droits de vote d'Elige Gestion peut être adressée à : Elige Gestion
Grégoire Bouvier
50 rue du Président Edouard Herriot – 69002 Lyon
Mail : gbouvier@eligecapital.com

Plus largement, la politique d'engagement actionnarial d'Elige repose sur :

- Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et de la qualité de la gouvernance,
- Le dialogue avec les sociétés détenues par les véhicules gérés,
- L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions,
- La coopération avec les autres actionnaires,
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels par rapport à leur engagement.